

■ **Royal Manotel SA**, à Genève, toutes opérations commerciales, etc, société dissoute sans liquidation au sens de l'art 748 CO (FOSC du 30.07.1998, p. 5280). Les créanciers ayant été payés ou ayant reçu des sûretés, la société est radiée.
Journal no 3157 du 20.03.2002
(00401460 / CH-660.0.302.977-2)